

**CULTURE****Soutien à la diffusion des films européens**

Convention avec l'association EUROPA CINEMAS MEDIA

Année 2014

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis de nombreuses années, Le Luxy s'engage dans la mise en œuvre des objectifs de la Commission Européenne pour le soutien à la diffusion des films européens, en s'engageant à ce que 22% au minimum de la programmation globale de la salle, en nombre total de séances, soit consacré à des films européens non nationaux.

L'association Europa Cinémas a signé une convention avec la Commission Européenne pour promouvoir, en son nom, un travail de diffusion de films européens. Cette association accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion donnée de films européens, particulièrement ceux issus d'autres cinématographies que celles de leur propre territoire. A cette subvention peut s'en ajouter une seconde au titre du travail de diffusion mené autour de films européens à destination du jeune public, ce qui est le cas pour le cinéma le Luxy.

A ce titre, la Ville recevra de la part de cette association, une subvention de 17 500 € maximum (14 000 € au titre de la « programmation européenne non nationale » et 3 500 € au titre de l'action jeune public) pour l'année 2014, au vu de l'activité de diffusion de films européens au cinéma municipal le Luxy.

Aussi, je vous demande d'approuver une convention avec Europa Cinémas Média.

Les recettes en résultant seront à prévoir au budget primitif 2015.

P.J. : convention

## **CULTURE**

### **11) Soutien à la diffusion des films européens**

Convention avec l'association EUROPA CINEMAS MEDIA

Année 2014

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 approuvant la convention avec l'Association Europa Cinémas Média pour l'année 2013,

considérant que l'association Europa Cinémas, suite à la signature d'une convention avec la Commission européenne, accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion de films européens non nationaux ainsi que des films européens à destination du jeune public,

considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention avec l'association Europa Cinémas afin de percevoir les subventions susvisées,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention EUROPA CINEMAS Media relative à la diffusion des films européens avec l'association Europa Cinemas, et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférant, notamment ceux relatifs au dépôt du dossier de demande de subvention.

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2015